Déclaration des Performances

N° 0333-CPR-1402

1 **Code d'identification unique :**
Ciment à maçonner EN 413-1 - MC 22.5 X

2 **Numéro permettant l'identification du produit de construction :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication

3 **Usage prévu :** Préparation de mortiers pour montage de blocs béton et de briques et pour enduits intérieurs et extérieurs.

4 **Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant :**
HM France SOCLI, 2 Quartier Castans, 65370 IZAOURT

5 **Nom et adresse de contact du mandataire**
Non applicable

6 **Systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances**
Système 1+

7 **Cas des produits couverts par la norme harmonisée :**
L'organisme notifié de certification du produit AFNOR (numéro d'identification Nr. 0333), selon le système 1+, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.

8 **Déclaration des performances pour laquelle une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable

9 **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments à maçonner (sous familles), constituants et composition :	MC X	EN 413-1:2012
Résistance à la compression (à court terme et courante) :	22.5	
Temps de prise :	Satisfait à l'exigence	
Résidus insolubles :	Satisfait à l'exigence	
Perte au feu :	Satisfait à l'exigence	
Stabilité (expansion) :	Satisfait à l'exigence	
Teneur en SO3 :	Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure :	Satisfait à l'exigence	

10 **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Signé pour le fabricant et en son nom par :
Léa Sainte Rose Fanchine,
Directeur d'Usine

A Izaourt, le 19 octobre 2026

